

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MURASSON  
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2024  
N° 20241011-05

Nombres de Membres  
En exercice : 11  
Nombres de présents : 6  
Date de convocation : 03/10/2024

Le onze octobre deux mille vingt-quatre à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 03 octobre 2024 s'est réunie sous la présidence de Madame Céline GINIEIS.

**Sont présents :** ALINGRIN Brigitte, CAMBON Nicolas, CULIE Francis, GRACIA Julian, GINIEIS Céline, GOLIEZ Xavier

**Représentés :** CABANES Nadège par CAMBON Nicolas  
TARU Laurie par CULIE Francis

**Excusés :** DELAIR Julie

**Absents :** GUIRAUD Monique, SEBE Claude

**Secrétaire de séance :** ALINGRIN Brigitte

**Objet : Révision du plan de financement de modernisation de l'Eclairage Public 2024**

Vu la délibération n° 20231117-10 fixant et approuvant les tarifs du SIEDA dans le cadre de la modernisation de l'Eclairage Public de la commune de Murasson,

Considérant la modification du plan de financement comme suit :

	ANCIEN PROJET VILLAGE ENTIER	REALISATION VILLAGE 09/2024	PROJET ECARTS SOLAIRE
Montant Estimé HT :	61 350 €	25 391€	46 603€
Nombre de luminaire	86	86	31
Devis HT travaux d'installation d'éclairage public à budgéter	61 350 €		71 994€
Montant TVA (20%)	12 270 €	5 078.20€	9 320.60€
TOTAL TTC	73 620 €	30 469.20€	55 923.60€
Participation du SIEDA (Plafond par luminaire 350 €)	30 100 €	15 235€	10 850€
Fonds Vert	9 300 €	9 300€	
Participation de la mairie (HT)	21 950 €	856€	35 753€
Pour info : TVA de 20% (Elle sera récupérée par la mairie pour partie au titre du FCTVA à 16,404%)	12 270 €	5 078.20€	9 320.60€
Reste à la charge de la collectivité (TTC)	34 220 €		51 007.20€
Récupération par la mairie du FCTVA (16,404% du montant TTC) N+2	12 077 €	4 998.13€	9 173.70€
Coût total de l'opération N+2	22 143 €		36 835.37€

Considérant le coût réduit du relamping pour les 86 lampadaires du village,

Considérant, la volonté de remplacer les luminaires dans les écarts (fermes et hameaux) qui deviennent vieillissant,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité DECIDE :

D'approuver le nouveau plan de financement comme il est inscrit ci-dessus.

D'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes relatifs à ces modifications.

Ainsi fait et délibéré ce jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Céline GINIEIS

